

IRDA 2 / LICENCE 3

Droit Pénal

Cours de Mme Anaïs DANET

Le cours de droit pénal général approfondi a pour objet d'étudier les divers cas légaux où une personne physique ayant commis une infraction ne sera pas déclarée pénalement responsable : il s'agit des faits justificatifs (ordre de la loi, légitime défense, etc.) et des causes de non-imputabilité (démence, contrainte, etc.)